



Commission Gymnastique Artistique Romande

10^{ème} CHAMPIONNAT ROMAND PAR EQUIPE - GAF

Neuchâtel / Jeudi 5 mai 2016

Organisation Commission Gymnastique Artistique Romande (CGAR) et Gym Serrières.

Lieu Salle spécialisée de la Maladière à Neuchâtel (4^{ème} étage).

Date Jeudi 5 mai 2016.

Horaires Selon le programme provisoire annexé.

Catégories PP / P1 / P2 / P3
Au minimum deux équipes doivent être inscrites afin que la catégorie soit proposée.

Prix CHF 60.- par équipe.

Juges Chaque association est tenue d'inscrire deux juges,
minimum de catégorie 1.
En cas d'absence, une amende de 50.- par juge sera facturée par le CO.

Inscriptions Par les responsables d'Association selon le lien suivant :
http://ffg-ftv.ch/inscriptions/choix_societe_CRE_GAMGAF.php
Elles sont à faire avant le **31 mars 2016**

Payement Le versement est à effectuer avant le **31 mars 2016**
Société de Gymnastique de Serrières (SGS)
CCP 17-115869-9

Merci de bien mentionner l'association lors de votre virement.

Corsier / Neuchâtel, décembre 2015

Prescriptions de concours

Le concours est ouvert à toute gymnaste d'une société membre d'une Association Romande.

Jugement	Selon Programme national 2013 et ses compléments. Selon Code de pointage FIG (édition 2015).
Equipes	Une équipe est composée de 3 gymnastes, 3 gymnastes peuvent se présenter à chaque engin et les 2 meilleures notes comptent. Chaque association a la possibilité d'inscrire plusieurs équipes par catégorie. En cas de surnombre, la décision sera prise par la CGAR après consultation avec les Associations cantonales concernées. Les équipes sont cantonales. Si deux Associations n'ont qu'une gymnaste, un regroupement est possible sur demande à la CGAR. Une tenue uniforme est souhaitée.
Limites d'âge	Selon limites des CSJ + 1 année. PP selon limite des CSJ P1.
Licence	La licence FSG n'est pas requise.
Médailles	Un seul classement par catégorie. 1 ^{ère} Or 2 ^e Argent 3 ^e Bronze Prix souvenir au libre choix de l'organisation.
Echauffement	Dirigé selon les indications de la direction de concours. Durant la compétition selon indications de la direction de concours.
Engins	Le sol est sur un praticable 12x12 m
Egalité	En cas d'égalité de points, le règlement FSG édition du 01.05.2011
Absence	Aucune inscription n'est remboursée. Le prix souvenir est remis à l'entraîneur de l'équipe.
Résultats	En tenue de concours.
Assurance	Chaque participante doit être assurée personnellement. La CGAR et le CO déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.
Plaintes	CGAR Plaintes traitant des questions techniques ou de jugement. CO Plaintes administratives.